

## Règlement de la section Loisir Adultes

### Règlement des activités (ce règlement est à lire et à conserver)

**1) Déshabillage dans les vestiaires Dames et Messieurs.** Il est demandé aux adhérents de regrouper leurs affaires dans un sac et d'amener celui-ci sur le bord du bassin afin d'éviter tout risque de vol. Les adhérents Natation pourront pratiquer une ou deux fois par semaine s'ils le désirent. Il suffira de régler la cotisation correspondante.

**2) Le port du bonnet est obligatoire** à chaque séance.

**3) Le certificat médical d'aptitude** : il pourra n'être donné qu'à la rentrée scolaire et au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre. En l'absence de ce document, **l'adhérent perdra la possibilité de préinscription en fin d'année scolaire pour l'année suivante** ainsi que la priorité d'accès aux créneaux d'entraînement de son choix.

#### **4) Factures, résiliation, remboursements**

**Factures** : elles vous seront remises sur demande à [johnymacaire@cegetel.net](mailto:johnymacaire@cegetel.net) à partir du 01 novembre (exceptionnellement avant, si cela s'avérait urgent). **Attention** : la réception d'une facture implique la renonciation au droit de remboursement prévu ci-dessous.

**Remboursement de cotisation** : Toute inscription à l'USSE-Natation est considérée comme définitive. Toutefois, compte tenu des incertitudes pesant sur l'année à venir, le 2<sup>ème</sup> chèque ne sera encaissé qu'à la date du 17 janvier au plus tôt. Les adhérents pourront alors demander à annuler celui-ci en envoyant une demande écrite par mail à cet effet.

**Attention** : l'adhésion à la section est annuelle. Elle ouvre le droit de participer à une séance hebdomadaire encadrée par un éducateur diplômé. Cette adhésion ne garantit pas un nombre de séances prédéterminées par an (qui est variable selon les jours fériés et fermetures exceptionnelles de piscine) mais uniquement une périodicité de fréquentation correspondant à l'année scolaire (de septembre à juin). L'USSE ne rembourse donc pas les séances non effectuées.

**Début des cours** : La semaine du 1<sup>er</sup> septembre pour les anciens adhérents (2019-2020), la semaine du 14 septembre pour les nouveaux adhérents

**Une fois ce règlement lu, merci de le garder précieusement et de remplir la case prévoyant la signature sur la fiche d'inscription.**